

Droits de la femme/ Remise du premier prix "Agathe Okumba d'Okwatsegue", hier Un encouragement aux acteurs majeurs de la lutte



Le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale remettant une distinction honorifique à Agathe Okumba d'Okwatsegue



La première dame Sylvia Bongo Ondimba posant avec Agathe Okumba d'Okwatsegue, la vice-présidente de la FSBO et les deux lauréates du prix.



Honorine Nzet Bifeghe, présidente de l'Odefpa, l'une des lauréates du prix Agathe Okumba d'Okwatsegue.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

La distinction a été décernée aux lauréates à la présidence de la République par la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille. Elle porte le nom d'une pionnière de la lutte pour les droits de la femme au Gabon, en hommage aux actions remarquables qu'elle a su poser.

C'EST un palier supplémentaire que vient de franchir la lutte contre les violences faites aux femmes au Gabon. Car dans le cadre de la célébra-

tion, hier, des journées internationale et nationale de la femme, une forte mobilisation s'est faite contre ce fléau. Hormis la tenue, en matinée, d'une marche pacifique et citoyenne du rond-point de la Démocratie au palais de l'Assemblée nationale, autour de la première dame du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba (lire par ailleurs), un prix dénommé "Agathe Okumba d'Okwatsegue" a été décerné, en après-midi au palais de la présidence de la République, aux acteurs majeurs de la lutte contre les violences faites aux femmes dans notre pays. A l'initiative de la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille (FSBO),

cette distinction qui porte le nom d'une pionnière de la lutte pour les droits de la femme dans notre pays, se présente comme l'engagement solennel de Sylvia Bongo Ondimba à agir contre les violences faites à l'égard des femmes et à accompagner les associations et acteurs majeurs de cette lutte. Dame de valeurs, femme engagée notamment dans la cause féminine, et présidente de l'association des femmes juristes, Agathe Okumba d'Okwatsegue s'est vue attribuée, hier, le prix honorifique d'une valeur de 10 millions de francs CFA, avant les responsables de l'Odefpa et de l'association *Cri de femmes*

qui, elles, recevaient des prix d'encouragement d'une valeur de 30 millions pour la première et 10 millions pour la deuxième. "Les lauréates pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement financier pour leur permettre d'agir davantage, mieux et plus vite. Nos mères, nos sœurs, nos filles comptent sur nous", a indiqué Sylvia Bongo Ondimba. "Vous êtes notre inspiration et notre fierté", s'est-elle adressée à l'endroit de toutes les femmes. Si à l'heure actuelle 71% de femmes continuent de subir les violences conjugales, 19% victimes de sévices sexuels et 25% de pressions économiques, il est désormais temps d'y

mettre un terme. D'autant plus que le Gabon a ratifié de nombreux traités internationaux dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedef), comme l'a souligné le ministre d'État aux Droits de l'Homme, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou. Même si les cadres juridique, matériel et infrastructurel accusent encore d'énormes manquements, des efforts sont menés, a-t-il ajouté, pour améliorer la situation sanitaire, économique, sociale, etc., de la femme. On en veut pour preuve l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le

genre, les réformes des Codes pénal (par la criminalisation des violences sexuelles), et civil (interdiction des violences en matière de succession). D'où l'appel à une mobilisation tous azimuts et à la mutualisation des efforts tel que l'a déclaré Estelle Ondo, ministre de la Famille, de la Décennie de la femme et de l'Égalité des chances. Le flambeau de la lutte qui vient ainsi d'être allumée ne s'éteindra jamais, a assuré Sylvia Bongo Ondimba. Il contribuera à écrire davantage l'histoire du Gabon au féminin.

Tribune de la première dame

"Stop aux violences faites aux femmes"

Par Sylvia BONGO ONDIMBA*
Libreville/Gabon



LA violence à l'égard des femmes et des filles est un fléau mondial qui attire, enfin, l'attention de la communauté internationale. Toutefois, les réponses qui y sont apportées sont souvent inadéquates ou partielles.

Au Gabon, cette problématique nous concerne plus qu'on ne le pense. D'après une enquête nationale sur les violences basées sur le genre datée de 2016 et homologuée par l'UNFPA, il ressort que le taux de violence physique sur les femmes est de 58,5%. Cette violence s'exerce principalement au sein du foyer conjugal, où 71% des cas sont dus à la consommation excessive d'alcool par les maris.

L'on mesure difficilement les dégâts provoqués par ces abus et dérives. Ils sont d'autant plus dévastateurs qu'ils sont souvent tus. Briser le tabou, renoncer au silence, c'est s'exposer au risque d'être rejetée par les siens, humiliée par la société, stigmatisée ou discriminée par les systèmes juridiques, les services sociaux ou les prestataires de santé.

Or, combien dévastateurs sont les effets de ces violences ! Elles créent des marques indélébiles dans la vie des victimes, qui voient ainsi leur avenir et leur épanouissement personnel hypothéqués par la perte de repères et l'incapacité à se construire, à avoir une image positive de soi. Au-delà de l'individu, ces violences impactent, de manière insidieuse, les communautés et sociétés en érodant la

confiance mutuelle et en fracturant les familles.

Certes, la législation gabonaise a fait des progrès significatifs ces dernières années, en adoptant des lois sur la violence domestique, la traite des êtres humains et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Notre pays a également ratifié la plupart des traités internationaux en la matière, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Toutefois, on note l'existence de vides juridiques sur certaines violations des droits des femmes et des filles, de même que la persistance des discriminations dans l'arsenal juridique, notamment dans le Code du travail, le Code pénal ou encore le Code civil qui est largement muet sur les violences basées sur le genre et le viol conjugal.

Parfois, lorsque les lois existent, elles ne sont nullement appliquées, ou faiblement. Leur mise en œuvre se heurte à la

résistance de certaines pratiques coutumières discriminatoires pour les femmes et les filles au sein du foyer ou de la société, constituant ainsi une entrave à leur épanouissement.

Il est grand temps de sensibiliser sur ces problématiques et de mettre un terme à ces dérives qui minent la société tout entière. C'est le cri de cœur de milliers de femmes qui m'ont interpellée dans toutes les provinces de notre pays.

C'est la raison de cette marche pacifique, citoyenne, pour dire qu'une société qui bafoue les droits fondamentaux de l'être humain est en déconstruction, en auto destruction. Elle est en déperdition si la majorité de ses membres est humiliée, bafouée, maltraitée...

Accompagnée d'acteurs de la société civile, de décideurs politiques, des représentants des associations et de confessions religieuses, j'ai décidé de marcher pour porter ce plaidoyer et protester contre toute forme de violence per-

pétrée contre les femmes et les jeunes filles.

Comprenons-le bien ! Il ne s'agit pas d'un mouvement féministe. Il ne s'agit pas de guerre de sexe, mais de l'expression d'une prise de conscience citoyenne des hommes et des femmes, des adultes et des jeunes, qui veulent interpeller les législateurs. Leur credo : ces violences n'ont plus leur place dans notre pays.

Il est important que les droits des femmes soient consignés par la loi, et leur application garantie. Il est tout aussi important que les survivants de violences et leurs familles bénéficient d'un accompagnement et de services appropriés.

Des militants de la société civile l'ont compris, de même que des associations qui sont déjà actives sur le terrain et travaillent sans relâche au sein de nos communautés. La Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la Famille les a rencontrés, écoutés pour comprendre leurs préoccupations et définir avec eux les moyens de renforcer leurs activités.

Afin d'encourager ces acteurs majeurs de la lutte contre les violences faites aux femmes, ma Fondation offre le prix dénommé "Agathe Okumba d'Okwatseghe", en hommage à une grande dame, pionnière de la lutte pour les droits des femmes dans notre pays. Les lauréates pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement financier pour leur permettre d'agir davantage, mieux et plus vite.

Nos mères, nos sœurs, nos filles, comptent sur nous.

*Première Dame du Gabon